

# Lettre d'information du réseau rural Languedoc Roussillon

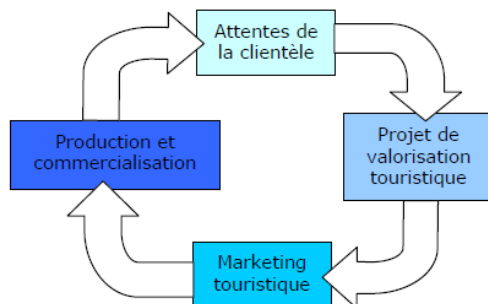


## Actualités du Réseau

Le programme du Réseau Rural Régional approuvé par le comité régional de programmation du 3 avril 2009 a été mis en œuvre au travers des actions suivantes:

**Ateliers du réseau :** Un premier atelier du réseau rural a été organisé le 4 décembre 2009 à Banyuls (Pays Pyrénées-Méditerranée) sur le thème de la "**Valorisation touristique du patrimoine rural**". Au cours de cette journée, ont notamment été abordées les questions de la valeur ajoutée, et de la rentabilité des projets ainsi que leur mise en tourisme.

### Valorisation touristique du patrimoine rural



Des éléments de réponse ont été apportés par les différents intervenants : Muriel Bousquet (Source), Emmanuel Duval (Atout France), Jean-François Pouget (CDT de l'Hérault) et Laurence Herlin (agence réceptive French Touch), Eva Martinez (Val Camprodon et GAL Ripolles Ges Bisaura). 96 personnes, techniciens et élus, ont participé à ce premier atelier.

Un compte-rendu vidéo est disponible sur le site du réseau rural régional.

Le prochain atelier qui se tiendra le 22 octobre à Vauvert portera sur le thème «**Gestion-développement de l'espace rural et protection des terres agricoles**».

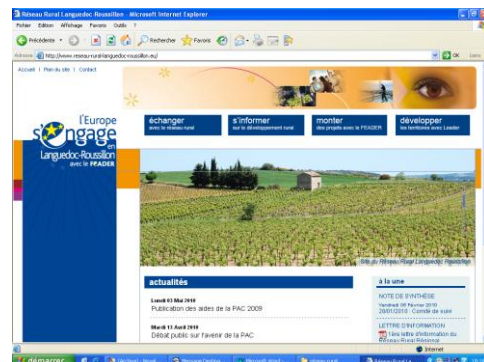
L'**appui spécifique aux GAL** est l'un des volets importants du réseau rural qui, au-delà des conseils individuels s'appuie sur une série de journées d'information et de formation:

- sur les procédures FEADER-LEADER : 3 journées régionales qui ont réuni plus de 60 personnes et des journées départementales organisées par les DDT(M).
- sur la coopération transfrontalière : 2 journées qui ont réuni 24 personnes ;
- sur les programmes européens : 2 journées de formation (28 personnes par journée) à Lézignan-Corbières et à Montpellier.

En termes de communication, le **site Internet du réseau**, rattaché au site «l'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon» est opérationnel à l'adresse <http://www.reseau-rural-languedoc-roussillon.eu/>.

Il permet de diffuser des informations autour du réseau rural, du développement rural, du montage de projets avec le FEADER et LEADER.

Par ailleurs, l'**annuaire du réseau régional** est en cours d'alimentation. Il compte actuellement 428 contacts et sera développé au fil de l'organisation des événements du réseau rural régional.



## Le FEADER en Languedoc Roussillon

Le FEADER (Fonds européen agricole de développement rural) vise à :

- Renforcer et dynamiser le secteur agricole, agroalimentaire et sylvicole
- Préserver un espace rural agricole et forestier de qualité en recherchant un équilibre entre activités humaines et utilisation raisonnée des ressources naturelles
- Maintenir et développer l'attractivité des territoires ruraux, pour les positionner comme des pôles de développement, en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs.

### Etat d'avancement de la programmation du volet régional au 20 juillet 2010

Axe	Maquette FEADER	Programmé FEADER
1- Amélioration compétitivité agriculture et sylviculture	68 159 567 €	23 656 348 €
2- Amélioration de l'environnement et de l'espace rural	50 640 000 €	16 327 821 €
3- Amélioration qualité de vie, diversification activités	29 302 000 €	8 518 991 €
4- Démarche Leader	17 970 000 €	2 823 916 €
5- Assistance technique	2 500 000 €	480 606 €
Total	168 571 567 €	51 807 682 €

Pour en savoir plus : <http://www.languedoc-roussillon.eu/fonds/feader.php>

## Révision des zones défavorisées

### Le contexte

Depuis 1975 l'union européenne a mis en place un régime d'aides en faveur des zones défavorisées. Ce régime de soutien fait partie intégrante de la politique de développement rural 2007-2013 définie dans le règlement 1698-2005. L'objectif est de permettre le maintien de l'activité agricole et la préservation de l'espace naturel dans les zones de montagne, les zones défavorisées autres que montagne (zones défavorisées simples) et dans les zones pénalisées par des handicaps spécifiques. Un rapport de la Cour des comptes européenne de 2003 a remis en cause les critères socioéconomiques définissant les zones défavorisées simples ainsi que leur hétérogénéité de mise en oeuvre dans les différents Etats Membres.

### La concertation

La commission a adopté une communication (21 avril 2009) qui précise huit critères biophysiques pour définir ces zones. Ils ont été recensés avec le concours d'experts scientifiques sur des éléments liés au sol et au climat. Une zone est considérée comme défavorisée lorsque 66% de sa surface agricole utile remplit au moins un des huit critères :

1. faiblesse des températures	5. profondeur d'enracinement
2. stress thermique	6. propriétés chimiques des sols
3. drainage des sols	7. bilan hydrique des sols
4. texture des sols et pierrosité	8. pente

Ces critères biophysiques peuvent être précisés et complétés par les Etats Membres afin d'obtenir un zonage plus restrictif. Après concertation des Etats Membres et transmission par ces derniers de simulations sur le nouveau zonage, la commission souhaite évaluer la faisabilité du dispositif avant de présenter une proposition législative en 2014

### Le Parlement européen

La commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen dans un rapport du 23 mars 2010 a rédigé une proposition de résolution du Parlement européen qui, sans remettre en cause les huit critères biophysiques, apporte des propositions complémentaires.

Les critères proposés et le seuil des 66% pourraient être insuffisants pour une délimitation pertinente du zonage. Ces critères pourraient être complétés par des critères nationaux objectifs permettant de tenir compte de la réalité nationale et régionale de chaque pays.

Par ailleurs le réexamen de ce régime de soutien devrait se dérouler dans le cadre des discussions relatives à la réforme de la PAC. Aujourd'hui les discussions restent très ouvertes entre la Commission et les Etats membres.

## Les ateliers du réseau rural Languedoc Roussillon

« Gestion et développement de l'espace rural, préservation des terres agricoles »

22 octobre 2010, Centre du Scamandre (Vauvert, Gard)

### Pré programme

9h15 - 9h45 : accueil (salle d'accueil du centre du Scamandre, organisation par le CG du Gard)

9h45 : **Présentation réseau rural et objectifs ateliers** (DRAAF, Conseil Régional Languedoc Roussillon)

#### 10h00-10h20 : problématiques et enjeux

Françoise Jarrige (Montpellier-Supagro, Département de Sciences Economiques, Sociales et de Gestion)

Les enjeux de la préservation des terres agricoles entre intérêts individuels et collectifs.

#### 10h20-10h40 : politiques, procédures et outils

Jean-Claude Rodde, Urbaniste cabinet « Urbanisme et Territoires »

Panorama des outils de préservation des terres agricoles et de gestion concertée de l'espace rural (outils de connaissance, outils réglementaires, outils de gestion concertée...)

#### 10h40-11h00 : débat avec la salle

#### 11h00 -12h : 2 témoignages

- ❖ la pratique dans une autre région rurale (Christopher Bryant, Université du Québec à Montréal)
- ❖ le vécu d'un acteur économique régional sur cette thématique

#### 12h-12h30 : débat avec la salle

#### Après-midi (14h15-15h45) : Témoignages et échanges de pratiques (3 groupes de travail)

« gestion et développement de l'espace rural » : Comment permettre le maintien d'un espace rural vivant ?

« productions locales et gestion de l'espace » : Comment concilier développement économique et préservation des ressources locales ?

« urbanisme durable en zones rurales et protection des terres agricoles » : Quels outils (urbanisme, aménagement) pour une politique foncière ? Comment concilier urbanisation, développement économique et préservation des terres agricoles ?

#### 16h-16h30 : conclusions

Vous êtes intéressés par cette rencontre, envoyez-nous un mail à [contact@reseaururallr.eu](mailto:contact@reseaururallr.eu) pour recevoir le programme définitif et les modalités d'inscription.

Vous avez développé une action, un projet dans ce domaine, faites-nous part de votre expérience en nous envoyant une fiche descriptive.

#### Contacts

##### DRAAF

Philippe Pekar (04 67 10 18 95)

[philippe.peker@agriculture.gouv.fr](mailto:philippe.peker@agriculture.gouv.fr)

##### Conseil Régional Languedoc Roussillon

Nathalie Prouhèze (04 67 22 94 45)

[Prouheze.Nathalie@cr-languedocroussillon.fr](mailto:Prouheze.Nathalie@cr-languedocroussillon.fr)

##### ADRET

Claire Sarda Vergès (04 68 05 38 76)

[contact@reseaururallr.eu](mailto:contact@reseaururallr.eu)

## Quelle PAC après 2013 ?

Depuis sa création en 1962, la PAC a toujours été adaptée pour répondre aux enjeux de son temps. Des réformes importantes ont été menées ces dernières années, notamment en 2003 et lors du bilan de santé de la PAC en 2008. Dans le contexte de la stratégie Europe 2020, la PAC peut davantage contribuer au développement d'une croissance intelligente, durable et inclusive, en répondant aux nouveaux défis de notre société, notamment aux défis économiques, sociaux, environnementaux, climatiques et technologiques. La PAC doit également mieux prendre en compte la diversité et la richesse des agricultures des vingt-sept Etats membres de l'UE.

Dacian Cioloș, membre de la Commission européenne chargé de l'Agriculture et du Développement rural a lancé le 12 avril 2010 un débat public sur l'avenir de la Politique Agricole Commune (PAC) dans l'Union européenne.

« *La Politique agricole commune n'est pas qu'une affaire de spécialistes. C'est la politique de tous les Européens. Il est nécessaire d'être à l'écoute des citoyens européens. Il faut prendre le temps de recueillir les idées et les attentes de tous les acteurs de la société* » a déclaré M. Cioloș en invitant l'ensemble des organisations et des citoyens européens intéressés à répondre à 4 questions :

1. Pourquoi avons-nous besoin d'une politique agricole commune?
2. Qu'est-ce que les citoyens attendent de l'agriculture?
3. Pourquoi réformer la PAC?
4. De quoi avons-nous besoin pour la PAC de demain?

La synthèse des contributions a été débattue lors d'une conférence à Bruxelles les 19 et 20 juillet 2010 à laquelle participaient plus de 500 acteurs des 27 Etats membres. Sécurité alimentaire, environnement, changement climatique, emploi, volatilité des marchés mais aussi importance territoriale de l'agriculture ou plutôt des agricultures européennes ont été au cœur des débats.



A l'issue de cette conférence, Dacian Cioloș, soulignant que le débat public avait montré que les citoyens européens comprennent parfaitement la nécessité d'une politique publique ciblée sur l'agriculture au service de la société, a précisé que les futurs soutiens publics devaient :

- ❖ promouvoir une agriculture compétitive et durable;
- ❖ inscrire les exploitations dans la durée
- ❖ accompagner les exploitations sur le chemin d'une agriculture toujours plus durable
- ❖ ancrer les exploitations et l'emploi sur leur territoire, y compris là où il est plus difficile d'exercer le métier d'agriculteur.

Considérant que les soutiens devaient être mieux répartis, mieux ciblés et plus lisibles, il propose de ne plus retenir comme base de ces soutiens des critères historiques mais de bâtir la PAC réformée sur des critères objectifs et réalistes : le type d'exploitation, le contexte socio-économique, climatique et environnemental dans lequel s'inscrit le travail des agriculteurs.

Enfin, il a plaidé pour le maintien de deux piliers « facettes complémentaires de la PAC »:

- ❖ « *le premier pilier, c'est le soutien de l'ensemble des agriculteurs européens sur une base annuelle pour des résultats quantifiables et visibles annuellement. C'est notre réponse aux grands défis communs à l'ensemble des Etats membres de l'UE ;*
- ❖ *le second pilier, c'est l'évolution des filières et des territoires, y compris sur le plan environnemental. Il doit soutenir nos objectifs, sur une base pluriannuelle de programmation, avec des priorités claires. Mais aussi avec suffisamment de flexibilité pour atteindre nos objectifs* »

en précisant « *La politique de développement rural doit nous permettre de moderniser nos exploitations ; de déployer des moyens nouveaux dans le domaine de l'innovation ; d'œuvrer à la diversification des zones rurales ; de pérenniser un secteur agricole en proie à la volatilité des marchés ; de traiter de manière horizontale et les défis complexes liés au changement climatique* »

Pour suivre l'actualité du dossier : [http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/index_fr.htm)